



**Communiqué de presse
De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT**

La justice finit par l'emporter chez Ratier Figeac

Après une lutte opiniâtre de 15 années...

Après un parcours judiciaire à rebondissements où la Chambre criminelle de la Cour de cassation s'est prononcée à trois reprises en faveur des syndicalistes.

Après qu'un responsable de l'entreprise ait été condamné en correctionnelle pour discrimination syndicale.

La Cour d'appel d'Agen vient de prononcer un arrêt qui indemnise les militants de la CGT, cet arrêt compliquera un éventuel recours judiciaire de l'employeur.

Réparation intégrale des préjudices financiers subis par les syndicalistes victimes de répression.

Reclassement professionnel, dommages et intérêts considérables à la charge du constructeur aéronautique, dont Daniel Dewavrin, ancien président de l'UIMM, est administrateur.

Pour évoquer ce brillant succès, son histoire et ses suites...

Une conférence de presse se tiendra le 3 mars 2014 à la salle Roger LAVAL, Bourse du travail de Figeac à 10h30 en présence des syndicalistes et de leurs conseils.

Pour tout contact :

Christian MOUMINOUX : 06 07 72 60 60.

François CLERC : 06 84 22 47 58.